



Dès le 7 Septembre :

Tous ensemble, nous pouvons mettre hors-jeu cette réforme des retraites !

Après avoir rassemblé **13.500** manifestants le 27 mai, **30.000** le 24 juin, organisé avec les salariés de très nombreuses grèves, dans le privé comme dans le public, les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA des Pyrénées-Atlantiques ont décidé de faire du 7 septembre une nouvelle grande journée de grève et de manifestations pour défendre les retraites.

Elles ont durant l'été continué le harcèlement du gouvernement et des élus (Députés et Sénateurs) pour leur imposer une autre réforme des retraites.

► **Il faut que le gouvernement renonce à son projet de loi actuel sur la réforme des retraites et ouvre de véritables négociations avec les organisations syndicales.**

Depuis la première manifestation du 23 mars, les organisations syndicales s'opposent à :

- *La remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires*
- *Un nouvel allongement de la durée de cotisation,*
- *La remise en cause du statut de la Fonction Publique.*
(En particulier : maintien du calcul sur les six derniers mois)

et demandent que des négociations soient ouvertes sur les points suivants :

- *Le financement des retraites* : la question des nouvelles ressources reste pleine et entière,
- *Le niveau de pension,*
- *La pénibilité* : sa reconnaissance est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical,
- *La réduction des inégalités,*
- *L'emploi* : car la situation se dégrade et nécessite une autre politique de l'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors.

Le 7 septembre, il nous faut combattre ensemble cette réforme des retraites, « une des plus dures d'Europe » et qui sera un recul social sans précédent.

L'Action du 24 juin, a démontré que des appels à la grève ont été observés dans de très nombreuses entreprises et établissements publics et surtout que la participation à la manifestation a été massive.

Pau : plus de 160 entreprises ou établissements recensés

Bayonne : plus de 120 entreprises ou établissements recensés

Aussi à la sortie des vacances, avec l'effort de tous, nous sommes en capacité de faire mieux pour gagner !

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA du département appellent tous leurs militants à unir leurs forces pour appeler en commun dans toutes les entreprises et établissements à la grève et à la manifestation, **le 7 Septembre 2010.**

Oui, il nous faut plus d'appels à la grève unitaire dans les entreprises et établissements publics.

Oui, il nous faut plus de participants aux manifestations.

Oui, il faudra manifester bruyamment !

Les Organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite à se mobiliser, à faire grève et à manifester le :

Mardi 7 septembre 2010 à 10h 30

A Pau, Place de Verdun

A Bayonne, Place Ste Ursule

Tous ensemble, nous créerons le rapport de force suffisant pour gagner !

Comment faire grève dans une entreprise ou un établissement public où il n'y a pas de syndicat ?

Pour tous les salariés le droit de grève est un droit constitutionnel, qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.

Dans le privé, il n'y a pas de préavis de grève à donner. Ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. *Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.*

Dans les entreprises de Transport de Public, la nouvelle loi donne obligation aux représentants syndicaux ou salariés de déposer une alerte sociale, 14 jours avant le jour de grève.

Dans le public, toutes les fédérations syndicales ont fait le nécessaire en déposant un préavis. Vous pouvez ainsi utiliser votre droit de grève pour lutter et faire entendre vos revendications.